





Votre régime Frais de santé

Umanens s'engage à mettre en œuvre les garanties frais de santé en vous assurant une gestion optimale et des services adaptés.

AVEC UMANENS, VOUS ÊTES CERTAINS DE BÉNÉFICIER...

- d'une couverture et de cotisations conformes à votre CCN.
- d'un réseau de proximité,
- → de prestations d'assistance et de prévention.

QUELS SONT LES AVANTAGES DU RÉGIME ?

- → le respect du contrat responsable,
- l'exonération des charges salariales sur les cotisations de vos salariés (sauf CSG, CRDS et Enfants),
- des garanties améliorées par rapport à votre CCN.
- → la souscription par le salarié d'options facultatives,
- → la possibilité de couvrir ses ayants droit dans les mêmes conditions de garanties,
- ▶ le bénéfice du Haut Degré de Solidarité qui permet la prise en charge de la part salariale de la cotisation*:
 - → des apprentis et CDD de moins de 12 mois
 - → des salariés pour lesquels la cotisation représente au moins 10% de la rémunération brute.
- le pilotage des cotisations par votre profession.

Votre contrat, mode d'emploi

Choix de votre garantie obligatoire, 3 alternatives :

- Base : conforme au régime conventionnel minimal, ou
- Option I et Option 2 : pour renforcer le régime conventionnel.

Options pour vos salariés?

→ pour compléter le régime collectif, vos salariés pourront souscrire une option facultative et en faire bénéficier leurs ayants droit (2 options au choix).

Cotisation:

- votre part employeur s'élève à 50% minimum du régime obligatoire souscrit par vos soins pour vos salariés.
- ◆ votre part employeur s'élève aussi à 25% du régime facultatif souscrit par vos salariés pour leurs enfants à charge (gratuité à partir du 3ème)
- votre salarié peut souscrire des garanties facultatives, à sa charge :
 - → une cotisation pour couvrir son(sa) conjoint(e)
 - une cotisation pour bénéficier d'une option facultative pour lui-même et ses ayants droit.

Adhésion au contrat:

- contacter un conseiller
 - → par téléphone : 01 70 98 32 12
 - ◆ ou par mail : gestion-entreprises@umanens.fr



Bon à savoir:

En souscrivant auprès d'Umanens :

- → vous respectez le régime instauré par votre CCN
- → vous répondez à vos obligations légales (ANI, contrat responsable, ...)
- vous bénéficiez de la souscription en ligne



 $^{^{}st}$ sous réserve des fonds disponibles alimentés par les 2% du HDS

Grille de garanties Régime frais de santé – CCN des Acteurs du Lien Social et Familial

	ALTERNATIVE 1	ALTERNATIVE 2	ALTERNATIVE 3
FRAIS D'HOSPITALISATION	BASE	Option 1	Option 2
Frais de séjour	200% BR	(Base incluse) 250% BR	(Base incluse) 300% BR
Honoraires, actes de chirurgie et d'anesthésie OPTAM / OPTAM-CO	220% BR	250% BR	U 300% BR
Honoraires, actes de chirurgie et d'anesthésie Hors OPTAM / OPTAM-CO	200% BR	200% BR	200% BR
Forfait hospitalier	100% FR	100% FR	100% FR
Forfait actes lourds	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière (conventionnée)	2% PMSS/J	3% PMSS/J	3% PMSS/J
Chambre particulière (non conventionnée)	-	-	3% PMSS/J
Frais d'accompagnement (conventionnés)	1,5% PMSS	1,5% PMSS	1,5% PMSS
Frais d'accompagnement (non conventionnés)	-	-	1,5% PMSS
Frais de transport remboursés par la S.S.	100% BR	100% BR	100% BR
FRAIS MEDICAUX			
Consultations - visites Généralistes OPTAM / OPTAM-CO	120% BR	O 150% BR	220% BR
Consultations - visites Généralistes Hors OPTAM / OPTAM-CO	100% BR	O 130% BR	200% BR
Consultations - visites Spécialistes OPTAM / OPTAM-CO	220% BR	© 250% BR	O 300% BR
Consultations - visites Spécialistes Hors OPTAM / OPTAM-CO	200% BR	200% BR	200% BR
Analyses	100% BR	O 150% BR	© 200% BR
Actes d'imagerie médicale OPTAM / OPTAM-CO	120% BR	O 150% BR	O 200% BR
Actes d'imagerie médicale Hors OPTAM / OPTAM-CO	100% BR	O 130% BR	U 180% BR
Autres actes techniques OPTAM / OPTAM-CO	O 150% BR	O 175% BR	O 225% BR
Autres actes techniques Hors OPTAM / OPTAM-CO	130% BR	U 150% BR	200% BR
Auxiliaires médicaux	100% BR	150% BR	200% BR
PHARMACIE			
Pharmacie remboursée par la S.S.	100% BR	100% BR	100% BR
Pharmacie non remboursée par la S.S. (par an/bénéficiaire)	1,5% PMSS	1,5% PMSS	3% PMSS
DENTAIRE			
Soins dentaires	100% BR	1 50% BR	O 200% BR
Inlay/Onlay remboursé par la S.S.	175% BR	225% BR	250% BR
Inlay Cores ⁽¹⁾	O 200% BR	1 200% BR	250% BR
Orthodontie remboursée par la S.S.	O 275% BR	300% BR	350% BR
Orthodontie non remboursée par la S.S.	-	-	250% BRR
Prothèses dentaires remboursées par la S.S. (dents du sourire) (1)	O 380% BR	1 480% BR	O 500% BR
Prothèses dentaires remboursées par la S.S. (dents de fond de bouche) (1)	O 280% BR	3 30% BR	O 380% BR
Parodontologie (par an/bénéficiaire)	U 2% PMSS	● 4% PMSS	C 6% PMSS
Implantologie (par an/bénéficiaire)	U 5% PMSS	12% PMSS	U 15% PMSS
FRAIS D'OPTIQUE (2)			
Verres (par verre)	Enfants : de 55 € à 165 € Adultes : de 75 € à 200 € selon la correction	Enfants : de 60 € à 170 € Adultes : de 90 € à 230 € selon la correction	Enfants : de 85 € à 220 € Adultes : de 125 € à 300 € selon la correction
Monture	Enfants : 90 € Adultes : 130 €	Enfants : 100 € Adultes : 150 €	Enfants : 100 € Adultes : 150 €
Lentilles remboursées ou non par la S.S. y compris jetable*	U 5% PMSS/an/bénéficiaire	₱ 7% PMSS/an/bénéficiaire	● 8% PMSS/an/bénéficia
Chirurgie réfractive (par œil/an)	22% PMSS	22% PMSS	32% PMSS
APPAREILLAGE			
Prothèses auditives remboursées par la S.S. (par oreille/an/bénéficiaire)(3)	10% PMSS	20% PMSS	30% PMSS
Autres prothèses, orthopédie	U 200% BR	O 225% BR	O 300% BR
BIEN -ÊTRE			
Cure thermale (hors thalassothérapie) remboursée par la S.S.	U 5% PMSS + 100 €	1 0% PMSS + 100€	1 0% PMSS +100€
Médecines douces : Ostéopathe, Etiopathe, Chiropracteur, Acupuncteur reconnus et inscrits aux registres professionnels (par an/bénéficiaire)	3x25€	ひ 5x30€	5x50€
ACTES DE PRÉVENTION			
Actes de prévention remboursés par la S.S. (4)	100% BR	100% BR	100% BR
Patch anti tabac (par an/bénéficiaire)	2% PMSS	2% PMSS	4% PMSS
Ostéodensitométrie remboursée ou non par la S.S. (par an/bénéficiaire)	① 50 €	① 75 €	100 €
Los prostations indiquées incluent le remboursement de la Sécurité sociale (sauf pro			uito dos frais ráollomont onga

Les prestations indiquées incluent le remboursement de la Sécurité sociale (sauf prestations exprimées en euros). Les prestations sont versées dans la limite des frais réellement engagés Les montants de remboursement applicables aux médecins adhérant au CAS sont identiques aux montants applicables aux médecins adhérant au CAS sont identiques aux montants applicables aux médecins adhérant au CAS sont identiques aux montants applicables aux médecins adhérant au CAS sont identiques aux montants applicables aux médecins adhérant au CAS sont identiques aux montants applicables aux médecins adhérant aux médecins adhérant aux montants applicables aux médecins adhérant aux médecins adhérant aux montants applicables aux médecins adhérant aux médecins adhérant aux médecins adhérant aux médecins adhérant aux médecins aux médecins adhérant aux médecins aux médecins aux médecins aux médecins adhérant aux médecins aux mé



Nous avons la conviction que la proximité, la solidarité et l'écoute ont encore toutes leur place dans la mise en œuvre d'un régime Frais de Santé.

Mieux vous connaître, mieux vous comprendre pour mieux vous accompagner...Voilà ce qui anime nos équipes

Umanens... L'expérience mutuelle!

Umanens c'est:







Accompagnement & Adhésion...

Rien de plus simple, à vous de choisir la solution qui vous convient :



Contacter un conseiller

par téléphone : 01 70 98 32 12

ou par mail: gestion-entreprises@umanens.fr



Par courrier en nous retournant

la demande d'adhésion, accompagnée des pièces justificatives à l'adresse suivante : GESTION BRANCHE UMANENS TSA 60002 75487 PARIS CEDEX 10.





